

LIBÉRIA

Mettre en œuvre les promesses de la paix pour 21 000 enfants soldats

Index AI : AFR 34/010/2004

ÉFAI

Embargo : lundi 17 mai 2004 (01 h01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les enfants du Libéria ont été tués, sont devenus orphelins, ont été mutilés, enlevés, privés d'éducation et de soins médicaux ; mais ils ont aussi été recrutés et utilisés comme enfants soldats, a déclaré ce jour (17 mai 2004) Amnesty International dans un nouveau rapport.

Ce document intitulé *Libéria. Les promesses de la paix pour 21 000 enfants soldats* exhorte le gouvernement national de transition du Libéria (GNTL) et les principaux représentants des parties au conflit ainsi que la communauté internationale à agir, dans le cadre du processus de paix, pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats et répondre pleinement aux besoins des anciens enfants soldats.

« *La question du Libéria, où les enfants ont vu leur existence bouleversée par des années de conflit, figurera en bonne place de l'agenda de la trente-sixième session du Comité des droits de l'enfant des Nations unies qui s'ouvre aujourd'hui.*

« *On estime à 21 000 le nombre des enfants soldats – filles et garçons – au Libéria. Ce chiffre comprend non seulement les enfants à qui l'on a donné des armes et que l'on a forcés à se battre ou à transporter des armes et des munitions, mais également les filles qui ont été enlevées, violées ou réduites à diverses formes d'esclavage sexuel* », déclare Amnesty International dans son rapport.

L'ensemble des parties au conflit – l'ancien gouvernement du Libéria et les groupes d'opposition armés, les *Liberians United for Reconciliation and Democracy* (LURD, Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie) et le *Movement for Democracy in Liberia* (MODEL, Mouvement pour la démocratie au Libéria) – ont eu recours aux enfants soldats.

À l'occasion de leur visite au Libéria en novembre 2003, les représentants d'Amnesty International ont rencontré de nombreux enfants soldats, qui leur ont fait part de ce

qu'ils ont vécu : avec très peu, voire aucun entraînement, ils étaient envoyés directement au front où ils étaient tués ou blessés. Ceux qui résistaient au recrutement ou qui refusaient d'obéir aux ordres de leurs commandants couraient le risque d'être battus ou tués. Les jeunes filles leur ont raconté comment elles avaient été enlevées, violées – souvent par plusieurs combattants – et contraintes de devenir les partenaires sexuels de leurs ravisseurs.

L'examen par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies des mesures prises pour mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant représente une importante occasion d'affirmer les droits consacrés par la Convention ; d'exhorter le GNTL à prendre des mesures concrètes pour l'amélioration de la vie des enfants ; et d'encourager la communauté internationale à soutenir les efforts fournis par le GNTL afin de respecter ses engagements.

L'accord de paix d'août 2003 et la décision, prise le mois suivant par le Conseil de sécurité des Nations unies, d'autoriser une importante opération de maintien de la paix au Libéria ont ouvert la voie à un règlement définitif du conflit. Il reste toutefois de nombreux défis à relever. Il est particulièrement urgent, notamment, de répondre aux besoins des anciens enfants soldats.

« *La priorité doit être donnée à la mise en œuvre rapide du programme de désarmement, de démobilisation, de réhabilitation et de réintégration (DDRR) des enfants soldats* », souligne Amnesty International. Le processus de DDRR, qui a avorté presque immédiatement après le début de sa mise en œuvre en décembre 2003, n'a que récemment été relancé. Des responsables de l'opération de maintien de la paix ont fait part de leurs inquiétudes quant au nombre d'armes restituées, nettement inférieur au nombre de combattants qui se sont présentés pour être désarmés et démobilisés.

Les besoins des enfants soldats, de leurs familles et de leurs communautés ne s'arrêtent pas au désarmement et à la démobilisation ; leur réhabilitation et leur réintégration sont des actions complexes et de longue durée, qui nécessitent un financement et un soutien durables. L'éducation revêt une importance capitale ; elle constitue invariablement la priorité des enfants soldats eux-mêmes, comme l'ont

déclaré nombre d'entre eux à la délégation d'Amnesty International qui s'est rendue au Libéria.

Les agences des Nations unies et les autres organisations concernées ont élaboré des dispositifs spécifiques pour les anciens enfants soldats en matière de soins médicaux, d'éducation, de formation, de réunification familiale, et pour ce qui est des besoins spécifiques des filles. Beaucoup d'entre elles doivent en effet se battre contre les conséquences psychologiques, physiques et sociales des violences sexuelles et autres formes de sévices qu'elles ont subis, de leur « mariage » forcé, de leur grossesse et de leur maternité.

La nécessité de répondre d'urgence aux besoins des enfants soldats du Libéria a été mise en lumière par les participants – notamment par le secrétaire général des Nations unies – à la Conférence internationale pour la reconstruction au Libéria qui a eu lieu à New York en février 2004.

« Les engagements pris en février 2004 [...] doivent être intégralement et rapidement tenus, notamment ceux qui concernent l'octroi de fonds suffisants pour financer le programme de DDRR dans l'immédiat, puis à moyen et long terme », affirme Amnesty International.

« Le recrutement et l'utilisation des enfants soldats constituent une violation des droits des enfants et un crime de guerre », ajoute l'organisation de défense des droits humains. *« Bien que le recrutement des enfants contrevienne à la fois au droit international relatif aux droits humains et au droit humanitaire, personne au Libéria n'a encore été déféré devant la justice pour ces crimes. »*

Dans sa récente résolution 1539 (2004) sur la protection des enfants dans les conflits armés, le Conseil de sécurité des Nations unies a fermement condamné le recrutement des enfants soldats ainsi que le viol et les autres formes de violence sexuelle, et rappelé *« la responsabilité qu'ont tous les États de mettre fin à l'impunité et de poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et autres crimes atroces commis contre des enfants »*.

Mais à ce jour, la communauté internationale et le GNTL ont plutôt montré qu'ils n'avaient pas la volonté politique de déférer à la justice les personnes

soupçonnées d'être les auteurs de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et d'autres violations graves du droit international commis au cours du conflit.

« L'espoir d'une paix durable – à laquelle les enfants du Libéria ont droit – demeurera vain tant que les responsables de ces crimes n'auront pas été jugés », conclut Amnesty International. ●

Le rapport intitulé [Libéria. Les promesses de la paix pour 21 000 enfants soldats](#) (index AI : AFR 34/006/2004) est disponible dans son intégralité sur le site de l'organisation.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>